

Fiche Signalétique

FDS n° : A-10023

Toner-Black

Date d'émission: 2012-02-13

Date de révision: 2015-04-27

Version 2

Actif

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commercial **Encre en poudre pour Lexmark T650 Series, Lexmark T652 Series, Lexmark T656 Series**

N° de pièce 106R02336, 106R02337

Couleur Noir
Substance pure/préparation Préparation

Utilisations identifiées Impression xérographique

Distributeur Xerox Corporation
 Rochester, NY 14644

Numéro de téléphone d'appel d'urgence Informations surete (800)275-9376
 Urgence transports (Chemtrec) (800)424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Le produit ne contient aucune substance qui, sous la forme utilisées et leurs concentrations donné, est considérés comme dangereux pour la santé.

Couleur
Noir

Aspect
Poudre

État de la matière
Solide

Odeur
Légère odeur

Classement de la substance ou du mélange

Customer use / Cartridges and sealed bottles

Classification de danger OSHA Ce produit est un article qui contient un mélange ou une préparation sous forme de poudre. L'information sur la sécurité est fournie relativement à l'exposition à l'article tel qu'il est vendu et utilisé par le client. L'utilisation du produit telle que prévue ne devrait pas entraîner une exposition au mélange ou à la préparation compte tenu de son emballage et de son procédé de distribution.

Même si ce produit n'est pas considéré dangereux selon la Norme de communication des risques OSHA (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des renseignements utiles pour la manipulation sécuritaire et la bonne utilisation du produit. La présente fiche devrait être conservée et mise à la disposition des employés et des autres utilisateurs de ce produit.

Éléments pour les étiquetes

Terme de signalement Aucun

Déclarations sur les risques Aucun requis

Déclarations sur la sécurité Aucun requis

Effets potentiels pour la santé

Voies majeures d'exposition Inhalation

Toxicité aiguë

Yeux Pas d'effet connu

Peau Pas d'effet connu

Inhalation Pas d'effet connu

Ingestion Pas d'effet connu

Effets chroniques

Symptômes principaux Une exposition excessive peut provoquer:
légère irritation des voies respiratoires similaire à la poussière de la nuisance

Conditions médicales aggravées Aucun dans des conditions normales

Danger pour l'environnement. L' impact sur l' environnement de ce produit n' a pas été complètement étudié. Cette préparation n'est pas prévu de présenter des effets environnementaux importants.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Résine de polyester	Exclusifs	70-85
magnétite	1317-61-9	7-15
Noir de carbone	1333-86-4	3-8
Wax	Exclusifs	1-5
Additives	Exclusifs	<2

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux Pour une utilisation externe seulement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes

Contact avec la peau Lavez avec de l' eau et du savon

Inhalation Amener la victime à l'air libre

Ingestion Rincer la bouche avec de l' eau et boire beaucoup d' eau ou de lait par la suite

Instructions pour le médecin Traiter de façon symptomatique.

Protection des sauveteurs Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité Non Inflammable

Point d'éclair Sans objet

Moyen d'extinction approprié Utilisez de l' eau en pluie ou de l' eau pulvérisée; ne pas utiliser des jets d' eau pleins, Mousse

Slovénie Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre l'incendie

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

Produits de combustion dangereux Produits de décomposition dangereux à cause d'une combustion incomplète, Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx)

Données sur les risques d'explosion
Sensibilité à un choc mécanique Non sensible aux chocs.
Sensibilité à une décharge statique La poussière fine dispersée dans l'air, à des concentrations suffisantes, et en présence d'une source signation est un danger d'explosion de poussière

Équipement de protection et précautions pour les pompiers
 En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/à la flamme/ignifuges. Utiliser des appareils autonomes de la respiration à demande de pression si nécessaire pour prévenir l'exposition à la fumée ou les toxines dans l'air.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles Éviter l'inhalation de la poussière

Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises en cas de déversement

Méthodes de confinement Évitez la formation de nuage de poussière

Méthodes de nettoyage Évitez la formation de nuage de poussière. Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Utiliser des outils et du matériel anti-étincelles.

Autres informations L' impact sur l' environnement de ce produit n' a pas été complètement étudié. Cette préparation n'est pas prévu de présenter des effets environnementaux importants.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité
 Éviter l'accumulation de poussière dans les espaces confinés
 Évitez la formation de nuage de poussière

Mesures techniques/conditions d'entreposage Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré
 Entreposer à température ambiante

Mesures d'hygiène Aucun dans des conditions d' utilisation normales

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition
Informations sur le produit

ACGIH TLV TWA	10 mg/m ³ (particules inhalables)
ACGIH TLV TWA	3 mg/m ³ (poussières respirables)
OSHA PEL TWA	15 mg/m ³ (poussières totales)

OSHA PEL TWA	5 mg/m ³ (poussières respirables)
Limite d'exposition de Xerox	2.5 mg/m ³ (poussières totales)
Limite d'exposition de Xerox	0.4 mg/m ³ (poussières respirables)

Autres informations

Les résultats obtenus lors d'une étude d'inhalation chronique d'encre en poudre financée par Xerox n'ont mis en évidence aucune modification pulmonaire chez le rat au niveau d'exposition le plus faible (1 mg/m³), qui est le plus pertinent pour l'exposition humaine potentielle. Un très léger niveau de fibrose se remarque chez 25 % des animaux à un niveau d'exposition moyen (4 mg/m³), tandis qu'un léger niveau de fibrose est constaté chez tous les animaux au niveau d'exposition le plus élevé (16 mg/m³). Ces résultats sont attribués à la surcharge pulmonaire, une réponse générique à des quantités excessives de poussières quelconques retenues dans les poumons pendant une durée prolongée. Cette étude a été mise en œuvre avec une encre en poudre d'essai spécifique pour se conformer à un protocole d'essai de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA).

Contrôles d'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique Aucun dans des conditions normales

Équipement de protection individuelle

Customer use / Cartridges and sealed bottles

Protection respiratoire	Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier
Protection du visage/des yeux	Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier
Protection de la peau et du corps	Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier
Protection des mains	Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Poudre	Odeur	Légère odeur
Seuil de l'odeur	Sans objet	État de la matière	Solide
pH	Sans objet	Couleur	Noir
Point d'éclair	Sans objet	Point/intervalle d'ébullition	Sans objet
Point de ramollissement	49 - 60 °C / 120 - 140 °F	Température d'auto-inflammation	Sans objet

Limites d'inflammabilité dans l'air Sans objet

Propriétés explosives La poussière fine dispersée dans l'air, à des concentrations suffisantes, et en présence d'une source signation est un danger d'explosion de poussière.

Pression de vapeur	Sans objet
Densité gazeuse	Sans objet
Solubilité dans l'eau	Négligeable
Viscosité	Sans objet
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Sans objet
Vitesse d'évaporation	Sans objet
Point/intervalle de fusion	Indéterminé
Point de congélation	Sans objet

Température de décomposition indéterminé
Densité ~ 1

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation
Stabilité Stable dans des conditions normales
Produits incompatibles Aucune
Conditions à éviter Évitez la formation de nuage de poussière
 La poussière fine dispersée dans l'air, à des concentrations suffisantes, et en présence d'une source signation est un danger d'explosion de poussière
Produits de décomposition dangereux Aucun en utilisation appropriée
Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Réactions dangereuses Néant dans des conditions normales de traitement

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Irritation Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation des yeux
DL50 par voie orale > 5 g/kg (rat)
DL50 par la peau > 5 g/kg (lapin)
CL50 par inhalation: > 5 mg/L (rat, 4 heures)

Yeux Pas d'effet connu
Peau Pas d'effet connu
Inhalation Pas d'effet connu
Ingestion Pas d'effet connu

Toxicité chronique

Informations sur le produit

Effets chroniques Aucun effet connu dans les conditions d'utilisation normales
Symptômes principaux Une exposition excessive peut provoquer: légère irritation des voies respiratoires similaire à la poussière de la nuisance
Conditions médicales aggravées Aucun dans des conditions normales
Cancérogénicité Voir "autres informations" dans cette section.

Nom Chimique	IARC	NTP
Noir de carbone	2B	

Autres informations

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « cancérogène possible pour l'homme ». La classification se base sur des études d'évaluation du noir de carbone pur sous forme libre. L'encre en poudre est quant à elle une formule composée d'un polymère spécialement préparé et d'une faible teneur de noir de carbone (ou d'un autre pigment). Dans le processus de fabrication d'encre en poudre, la faible teneur de noir de carbone est encapsulée dans une matrice. Xerox a testé exhaustivement l'encre en poudre, y compris par un dosage biologique d'exposition chronique pour évaluer la cancérogénicité potentielle. Aucun résultat démontrant l'apparition de cancers chez les animaux exposés n'est constaté pour l'exposition au toner. Les résultats ont été soumis aux agences réglementaires et publiés dans leur intégralité.

Autres effets toxiques

Informations sur le produit

Sensibilisation	Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.
Effets mutagènes	Non mutagène dans le test Ames
Effets sur l'organe-cible	Aucun à notre connaissance
Autres effets néfastes	Aucun à notre connaissance
Danger d'aspiration	Sans objet

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

L' impact sur l' environnement de ce produit n' a pas été complètement étudié. Cette préparation n'est pas prévu de présenter des effets environnementaux importants.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires.

Emballages contaminés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Note Ce matériau n'est pas soumis à une réglementation comme une substance dangereuse pour l'expédition.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Usage homologué par OSHA

Ce produit est un article qui contient un mélange ou une préparation sous forme de poudre. L'information sur la sécurité est fournie relativement à l'exposition à l'article tel qu'il est vendu et utilisé par le client. L'utilisation du produit telle que prévue ne devrait pas entraîner une exposition au mélange ou à la préparation compte tenu de son emballage et de son procédé de distribution.

Même si ce produit n'est pas considéré dangereux selon la Norme de communication des risques OSHA (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des renseignements utiles pour la manipulation sécuritaire et la bonne utilisation du produit. La présente fiche devrait être conservée et mise à la disposition des employés et des autres utilisateurs de ce produit.

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
DSL/NDSL	Est conforme à (aux)

Réglementations fédérales des États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit n'est pas réglementé comme un polluant en vertu de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit n'est pas réglementé comme un polluant atmosphérique dangereux (PAD), sous la section 112 de la Clean Air Act Amendments de 1990.

CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit

TSCA

TSCA 12b ne s'applique pas à ce produit.

Réglementations des Etats

Proposition 65 de la Californie

Le noir de carbone est réglementée en vertu de la Proposition 65 en Californie que si dans la forme de "particules aéroportées non consolidées, de taille respirable". Produits ne contiennent pas de toner noir de carbone sous la forme de "l'air, particules libres de taille respirable". Par conséquent, les exigences de la proposition 65 ne s'appliquent pas à ce produit.

Nom Chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
Noir de carbone	1333-86-4	Carcinogen

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Bien que ce produit contient des substances incluses dans certains États américains Right-to-Know règlements, les particules sont liées dans une matrice unique et, par conséquent, le produit ne pose aucun danger spécifique.

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission: 2012-02-13

Date de révision: 2015-04-27

Note sur la révision Mise à jour pour OSHA HazCom 2012 et WHMIS 2015

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

fin